

http://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=138



Accès au corps des agrégés par liste d'aptitude dates 2025

- Carrière - Liste d'aptitude -



Date de mise en ligne : jeudi 5 janvier 2023

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

Accès au corps des agrégés par liste d'aptitude pour 2025

La campagne est ouverte depuis mardi, et les candidatures se font **02 au 23 janvier 2025**.

Les demandes se font via le portail de services I-Prof à l'adresse suivante :

[lien assistant carrière](#)

Pour pouvoir se porter candidat trois conditions sont à satisfaire :

- 1°) Être professeur certifié, P.EPS ou PLP au 31 décembre 2024.
- 2°) Âgé(e) de 40 ans au moins au 1er octobre 2025,
- 3°) Et justifier à la même date de 10 années de service d'enseignement, dont cinq dans son corps (contacter le syndicat en cas de situation particulière).

Les avis des **chefs d'établissement** et des **IPR** seront saisis via I-Prof du sur une période courte entre le 27 janvier et le 6 février avec quatre avis possibles : défavorable, réservé, favorable et très favorable.

La lettre de motivation exigée par la circulaire est délicate à bien tourner.

<http://snfolcdijon.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>

CONTACTEZ-NOUS !

Nous pouvons vous faire des suggestions d'ajouts, de corrections, pour mieux présenter votre CV et votre candidature. Vous trouverez aussi des indications sur notre site.

Pour postuler à l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude, lisez attentivement [la circulaire](#).

Retrouvez ci-dessous le communiqué **SNFOLC** qui contient toutes les informations :